



Arnaque plateforme

Par Chezmoi

Bonjour,
J'étais victime d'une arnaque sur une plateforme de cryptos, j'ai du envoyé des sommes importantes sur des plateformes de cryptos puis transférer sur la plateforme arnaqueuse, aussi j'ai envoyé des sommes importantes sur des banques étrangères, parfois les virements se suivraient 3, 4 voir 5 jours d'affilé.
Je voulais savoir si la banque à manquer a son devoir de vigilance me voyant envoyé des sommes importantes et n'a rien fait?

Si un avocat de site spécialisé dans des affaires d'arnaque sur des plateformes de cryptos pourra le renseigner.

J'ai su que c'était une arnaque il y a une semaine.

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Je voulais savoir si la banque à manquer a son devoir de vigilance me voyant envoyé des sommes importantes et n'a rien fait?
A la base non, puisque vous êtes à l'origine des transactions. Le banquier a un devoir de non ingérence dans les affaires de son client, qui dispose librement de ses biens.

De quels montants parle-t-on ? Avez-vous utilisé un système sécurisé pour valider les paiements ?

Par Chezmoi

Rebonjour,

Les virements étaient effectués via ma banque vers
Vers banques étrangères et vers plateformes.
Les virements étaient sécurisé puisque je recevais à chaque fois le code de sécurité.

Par Isadore

Les virements étaient sécurisé puisque je recevais à chaque fois le code de sécurité.
Ben dans ce cas la banque n'avait pas spécialement de raison d'intervenir sauf si :

1. elle était informée que vous étiez une personne particulièrement vulnérable (curatelle simple, procédure de demande de mise sous tutelle en cours)
2. elle avait des raisons de penser que vous étiez en train de commettre un délit (blanchiment d'argent, fraude fiscale).

Dans le premier cas, on peut envisager que la banque ait une responsabilité. Sinon vous ne pouvez pas vous plaindre que la banque vous ait laissé dépenser votre argent.

Déposez plainte, mais honnêtement il est peu probable que vous revoyez votre argent.